SANTUÁRIO DE FÁTIMA
SHRINE OF FATIMA



Règles de séjour et de circulation dans les espaces du Sanctuaire de Fatima

Le Sanctuaire de Fátima accueille avec plaisir les organes de communication qui souhaitent réaliser des reportages à Cova da Iria. Le Bureau de Communication fournit aux professionnels les informations nécessaires et veille à ce qu'ils bénéficient des meilleures conditions pour mener à bien leur travail.

À ces fins, les professionnels de la communication doivent être en possession d'une accréditation (qui peut être temporaire, permanente ou spécifique aux pèlerinages anniversaire et aux occasions spéciales), et respecter les moments et l'organisation des célébrations, en évitant de perturber le déroulement de celles-ci.

Lorsque vous approchez des pèlerins, veillez à respecter leur intimité et à les interroger aussi loin que possible des lieux de célébration et de prière.

L’utilisation du flash et des projecteurs ne doit pas gêner le déroulement des célébrations ni constituer une source de perturbation.

L’utilisation de drones ou d’autres types de supports invasifs, tels que des perches et des sticks de grandes dimensions, n’est pas autorisée.

Il est interdit de tourner des scènes de fiction avec des acteurs ou des figurants dans tous les espaces du Sanctuaire de Fátima, même si ces tournages sont réalisés de manière discrète et sans perturber le déroulement des célébrations.

Lorsqu’ils sont abordés par un agent de sécurité, les professionnels de la communication doivent respecter les instructions qui leur sont données. Le Sanctuaire de Fatima est un espace privé accessible au public et le silence et le recueillement sont essentiels.

L’accréditation des professionnels de la communication ne garantit pas l’accès automatique à tous les espaces du sanctuaire. Les zones suivantes sont interdites :

- zone pavée qui contourne le self-service de bougies
- postes d’information
- brûloirs
- zone intra-muros de la Chapelle des Apparitions
- basiliques Notre-Dame du Rosaire et de la Sainte Trinité (pendant les célébrations)
- presbytères des différents lieux de célébration du Sanctuaire, dont celui de l’Enceinte de Prière
- tour de la basilique Notre-Dame du Rosaire de Fatima
- espaces muséaux du Sanctuaire de Fatima : musée, exposition temporaire, maison de Saint François et Sainte Jacinthe Marto (Aljustrel) et maison de Sœur Lucie (Aljustrel)
- Galilée des Apôtres et chapelles de la zone de la Réconciliation : Chapelle du Saint-Sacrement, Chapelle de la Mort de Jésus, Chapelle de la Résurrection de Jésus, Chapelle du Sacré-Cœur de Jésus et Chapelle du Cœur Immaculé de Marie.
- Chapelle de Saint Étienne (Valinhos)
- poste de secours

La permanence et la circulation dans les espaces interdits du Sanctuaire de Fatima peuvent être autorisées par le Rectorat dans des situations ponctuelles et exceptionnelles, la demande devant être adressée et dûment motivée au Bureau de Communication à l’adresse press@fatima.pt.

CONTACTS

Bureau de communication | Centre de presse
Sanctuaire de Notre-Dame du Rosaire de Fatima
Rua de Santa Isabel, 360
2495-424 Fatima
Téléphone : (+351) 249 539 600

E-mail: press@fatima.pt

---

www.fatima.pt/fr/pages/regles-de-sejour-et-de-circulation-dans-les-espaces-du-sanctuaire-de-fatima